



Conseil d'administration

350^e session, Genève, 4-14 mars 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 14 mars 2024

Original: anglais

Dix-neuvième question à l'ordre du jour

Rapport oral du Président sur les travaux de la Section de haut niveau

1. Une Section de haut niveau du Conseil d'administration s'est tenue le lundi 11 mars 2024, dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, aux fins de l'examen des défis et possibilités que la numérisation, notamment l'intelligence artificielle (IA) et la gestion algorithmique, présente pour le monde du travail. J'ai eu l'honneur de présider cette réunion. M^{me} Renate Hornung-Draus, Vice-présidente employeuse du Conseil d'administration, et M. Plamen Dimitrov, porte-parole du groupe des travailleurs, se sont exprimés au nom de leur groupe. Un certain nombre de gouvernements se sont également exprimés, en leur nom propre ou au nom d'un groupe de pays. Le Bureau avait élaboré un document de travail, intitulé «Défis et possibilités associés à la numérisation», pour éclairer les discussions de la Section de haut niveau ¹.
2. Le groupe de travail s'est réuni en comité plénier, format qui a permis d'inviter les experts ci-après à participer aux discussions: M. Amandeep Singh Gill, Envoyé du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les technologies; M^{me} Ifeoma Ajunwa, professeure de droit, faculté de droit de l'Université Emory; M. Jeremias Adams-Prassl, professeur de droit, Université d'Oxford; M^{me} Natasha Crampton, directrice du Bureau de l'IA responsable, Microsoft; M. Duncan Crabtree-Ireland, directeur exécutif et négociateur en chef de la Screen Actors Guild – American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA); et M^{me} Lane Dilg, responsable des partenariats stratégiques au sein de l'équipe Affaires mondiales, OpenAI. Les six experts ont répondu à deux séries de questions posées par les participants.

¹ GB.350/HL/1(Rev.1).

3. Dans le présent rapport succinct, je me suis attaché à faire ressortir les principales questions soulevées au cours de ce riche débat. Il n'y avait pas de projet de décision, et les éléments ci-après ne sont pas nécessairement l'expression d'un consensus, bien qu'une convergence de vues ait émergé concernant nombre d'entre eux.
4. Des intervenants tout comme des mandants ont évoqué les divers moyens de mettre les nouvelles technologies au service du travail décent et de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 8. Toutefois, des garanties et des garde-fous appropriés devraient être mis en place pour encadrer l'IA. Pour cela, il faudrait d'une part mettre en place des mécanismes de gouvernance et des règles adaptés aux niveaux international et national et au niveau de l'entreprise, et, d'autre part, appliquer les normes et les instruments réglementaires existants. De nombreux orateurs ont souligné que ces garanties n'entraveraient pas l'innovation, mais qu'elles permettraient de faire en sorte que les technologies adoptées soient centrées sur l'humain. Il a été dit à plusieurs reprises que les systèmes d'IA étaient conçus par des humains, pour des humains. Ce sont des humains qui décident de la façon dont ces systèmes sont utilisés et des applications qui en sont faites. Une approche centrée sur l'humain nous mettrait sur la bonne voie pour assurer une gouvernance efficace de ces systèmes.
5. Des mandants des trois groupes ont souligné l'importance du tripartisme et du dialogue social pour faire face aux défis posés par l'IA. Les organisations d'employeurs et de travailleurs avaient un rôle essentiel à jouer s'agissant de représenter ceux qui étaient le plus directement touchés par la technologie – des micro, petites et moyennes entreprises aux travailleurs des plateformes. Des mandants et des intervenants ont fait observer que, au vu de la complexité et de la portée des systèmes d'IA, il était également nécessaire de nouer des partenariats et d'assurer la participation de diverses parties prenantes, y compris le milieu universitaire, les organisations de la société civile et le secteur des technologies, dont la contribution pourrait compléter le rôle unique joué par les organisations d'employeurs et de travailleurs.
6. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreuses personnes ont souligné l'importance des consultations entre responsables et travailleurs dans les processus de développement technologique. Toutes les étapes de la conception d'une nouvelle technologie – de la mise au point à la mise en service – devaient reposer sur un dialogue social solide.
7. Les intervenants ont affirmé que les valeurs fondamentales que sont l'équité, la responsabilité et la transparence devaient être intégrées aux activités de développement technologique. Certains choix devaient être faits au moment de la mise en service. La nécessité d'instaurer une culture d'entreprise favorisant l'innovation responsable a été soulignée. Il fallait pour cela déterminer les cas où le recours à l'IA était approprié, c'est-à-dire susceptible de faciliter une amélioration de la productivité tout en réduisant la pénibilité des tâches quotidiennes.
8. Plusieurs experts et mandants ont souligné que les normes et règlements existants restaient pertinents pour faire face aux risques posés par l'IA, notamment ceux liés à la protection des données et aux droits fondamentaux, tels que la liberté syndicale, le droit de ne pas faire l'objet de discrimination et le droit à la sécurité et à la santé au travail. Parallèlement, il était nécessaire de recenser les lacunes réglementaires, tant au niveau international que national, en particulier concernant la gestion algorithmique. Plusieurs exemples inquiétants de biais algorithmique ont été donnés, comme le fait que certains algorithmes repéraient les périodes d'inactivité professionnelle, ce qui se traduisait par une discrimination à l'égard des femmes. L'audit des systèmes de recrutement pourrait permettre de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas discriminatoires, le risque d'absence d'intervention humaine étant particulièrement élevé dans le cadre d'un recrutement ou d'un renvoi. Au niveau de l'entreprise, les responsables et

les travailleurs devraient pouvoir contrôler ou outrepasser les décisions des systèmes automatiques. La réglementation de l'IA pourrait, de façon plus générale, s'inspirer des enseignements tirés du monde du travail, celui-ci ayant toujours cherché à équilibrer les rapports de force et à instaurer des limites claires à cet égard.

9. Plusieurs intervenants ont souligné le rôle que la négociation collective pouvait jouer dans la mise en place de solutions aux problèmes posés par l'IA sur le lieu de travail. La négociation collective constitue un mode de réglementation souple et un moyen de répondre rapidement et de manière adaptée aux besoins spécifiques d'un secteur, d'une profession ou d'une entreprise. Elle peut être particulièrement efficace pour établir des concepts et des garde-fous mutuellement acceptables pour encadrer la mise en œuvre et l'utilisation de l'IA pendant que l'élaboration de politiques publiques en la matière se poursuit. Dans le secteur de la création artistique, la négociation collective est utilisée pour obtenir le consentement éclairé d'une personne en vue de l'utilisation de son image ou de tout autre élément de ressemblance et fixer une indemnisation équitable pour cette utilisation. L'efficacité de la négociation collective dépend de la liberté syndicale et de la capacité des organisations de travailleurs à défendre les intérêts de leurs membres concernant ces questions.
10. Certains intervenants ont insisté sur l'importance de renforcer les moyens d'action des organisations de travailleurs dans ce domaine. D'autres ont évoqué aussi la nécessité d'aider les organisations de travailleurs à accéder aux données générées par les travailleurs et à s'en servir, par exemple aux fins de l'élaboration, dans le cadre du dialogue social, de normes qui interdiraient l'utilisation de certaines variables à des fins de recrutement. D'autres encore ont souligné combien il importait que les petites entreprises et celles qui ne disposent pas de ressources suffisantes soient représentées dans les débats de fond et formées à l'utilisation des systèmes d'IA afin de pouvoir, elles aussi, tirer parti de ces outils puissants pour renforcer leurs propres capacités.
11. La numérisation et l'IA sont susceptibles d'accroître la productivité, de créer des emplois, d'offrir des possibilités d'actualisation des compétences, d'améliorer les conditions de travail et de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap ou d'autres groupes vulnérables. Les intervenants ont également mentionné les préoccupations que suscitent ces technologies, notamment au sujet des pertes d'emplois, en particulier parmi les travailleurs du savoir dans les pays du Nord, ainsi que le risque d'une répartition inéquitable des gains de productivité entre les régions ou entre les femmes et les hommes. L'IA est vouée à entraîner de profonds changements dans l'organisation du travail, la structure des emplois et leur nature même, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la qualité des emplois, y compris les salaires. Pour y faire face, il faudra probablement mettre en œuvre un ensemble de politiques, notamment des politiques industrielles et environnementales, ayant pour but de promouvoir l'emploi, d'accompagner les travailleurs dans la transition numérique et d'améliorer la qualité du travail.
12. Plusieurs gouvernements et d'autres intervenants ont souligné la nécessité de s'attaquer à la fracture numérique afin que tous les pays puissent tirer parti de l'IA. À l'heure actuelle, 2,6 milliards de personnes dans le monde ne sont pas connectées. Pour combler ce fossé, il faut avant toute chose assurer un approvisionnement continu en électricité, une connexion à Internet fiable et abordable, et un accès universel aux compétences numériques. Des initiatives prometteuses ont été lancées dans le but de créer des infrastructures partagées pour la recherche et le développement dans le domaine de l'IA.

13. Il est impossible d'exploiter les potentialités de la numérisation et de l'IA sans disposer des compétences nécessaires. De nombreux pays sont en butte à un déficit de compétences numériques et n'ont pas accès à la formation. Or la rapidité des progrès technologiques et l'évolution des profils professionnels qui en découle ne font que creuser l'écart. Dans un message vidéo diffusé dans le cadre de la Section de haut niveau, la Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications a indiqué que, sur le seul continent africain, environ 230 millions d'emplois exigeront un certain niveau de compétences numériques d'ici à 2030. Si l'on veut combler le fossé actuel en matière de compétences numériques, il faut adopter une stratégie faisant de l'accès universel à ces compétences une priorité. La mise en place de solutions de formation numérique à des fins de perfectionnement ou de reconversion sont indispensables pour permettre aux travailleurs de s'adapter à de nouvelles tâches et à de nouveaux emplois. Certains pays adoptent des stratégies consistant à publier des travaux de recherche sur les besoins de compétences afin de favoriser l'élaboration de politiques de développement des compétences qui répondent à ces besoins, dans le cadre notamment de partenariats entre les pouvoirs publics, les prestataires de formation et les partenaires sociaux.
14. L'OIT a un rôle essentiel à jouer au niveau international, les technologies numériques abolissant les frontières pour ce qui est de certaines formes de travail. Certains orateurs ont fait observer que les avantages découlant de ces formes de travail, telles que l'annotation des données servant à entraîner les systèmes d'IA, profitent essentiellement aux pays du Nord. Le travail transfrontalier soulève de nouvelles difficultés, comme celle des moyens à mettre en œuvre pour garantir le versement des cotisations au système de protection sociale et le paiement des impôts, ainsi que l'accès à des mécanismes de règlement des différends. Certains participants insistent sur la nécessité d'une action intergouvernementale et tripartite visant à établir des normes applicables à l'échelle transfrontalière et internationale. De nombreux mandants ont attiré l'attention sur l'action normative concernant le travail décent dans l'économie des plateformes numériques qui se tiendra en 2025 et en 2026.
15. Dans ses remarques finales, le Directeur général du BIT a mis en avant les conclusions des études du BIT concernant le fort impact que l'IA générative pourrait avoir sur l'automatisation et la transformation des lieux de travail, y compris le risque accru que les femmes soient davantage touchées que les hommes et que les pays en développement ne bénéficient pas équitablement des gains de productivité escomptés. Le dialogue social et la négociation collective ont un rôle déterminant à jouer pour faire en sorte que la numérisation génère des retombées positives. Le Directeur général a rappelé les efforts mis en œuvre pour faire de l'OIT la principale plateforme internationale de recherche, d'analyse stratégique et de dialogue sur l'IA et la numérisation dans le monde du travail. Le Bureau poursuit ses travaux de mise en place d'un observatoire de l'IA et du travail dans l'économie numérique, et constituera une équipe spéciale pluridisciplinaire qui l'aidera à tracer la voie vers un avenir numérique inclusif et juste.